

Rapport de l'ANSES sur la 5G : la cavalerie arrive...

2020-01-28 01:01:01

Paris, le 27 janvier 2020.  Alors que le gouvernement a publié [un arrêté, en date du 30 décembre 2019, fixant les conditions de mise aux enchères des fréquences de 3,5 GHz à 3,8 GHz](#), utilisées par la 5G, l'Agence nationale de sécurité sanitaire vient de rendre public un [rapport préliminaire relatif au déploiement de cette technologie](#).

Ce rapport préliminaire **ne constitue en aucun cas une expertise scientifique** accompagnée d'un avis de l'Agence de sécurité sanitaire. Pour preuve, il se conclut par une liste de questions émises par le Comité d'experts spécialisés. Questions auxquelles il serait nécessaire de pouvoir répondre pour pouvoir donner un avis sur les effets sanitaires de cette nouvelle technologie.

« En résumé, écrivent les experts, à ce point d'étape, le CES s'interroge particulièrement sur les 3 points suivants :

 Compte tenu du manque de données dans la bande autour de 3,5 GHz, peut-on extrapoler à cette bande les résultats des expertises précédentes sur les effets sanitaires des radiofréquences (8,3 kHz-2,45 GHz) ?

 À partir des données de la littérature disponibles dans les fréquences entre 20 et 60 GHz, peut-on identifier des effets sanitaires potentiels ?

 Compte tenu des spécificités des signaux de la 5G, peut-on anticiper l'exposition des populations et son impact sanitaire ? »

Ce rapport nous apporte donc la preuve, s'il en fallait, que comme de mauvaise coutume, l'avis scientifique arrivera bien après la décision politique de déploiement de cette nouvelle technologie. **L'État prend ainsi le risque d'exposer l'ensemble de la population à une pollution environnementale dont il est en incapacité d'évaluer les effets sur les conditions de vie et de santé.**

Curieusement, ce rapport intermédiaire semble être daté d'octobre 2019, mais rendu public seulement ce lundi 27 janvier 2020, soit trois jours après [l'annonce des associations Priartém et Agir pour l'Environnement d'engager un recours devant le Conseil d'Etat afin de faire annuler l'arrêté pris par le gouvernement](#).

Tout ceci ne fait que renforcer la conviction des associations qu'il est plus nécessaire que jamais de prendre le temps d'une véritable évaluation environnementale, comme l'exige la loi, et d'un débat public sur les enjeux sociaux, économiques, culturels, environnementaux et sanitaires de ce type de technologie.

Déjà 44 000 signatures en 4 jours !

Continuez de signer et faites signer [la pétition stop5g.fr](https://la.petition.stop5g.fr)

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026